

AVIS
RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2020, 2021 et 2022 de la Ville de La Pocatière a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2020;

QUE, pour l'exercice financier 2021 du rôle d'évaluation foncière 2020, 2021 et 2022 de la Ville de La Pocatière, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC de Kamouraska à l'adresse suivante : <http://mrckamouraska.com/> dans la section « Documentation », sous l'onglet « Évaluation foncière »;

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée au bureau de la MRC de Kamouraska, au 235, rue Rochette, à Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0. Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Donné à La Pocatière ce 1^{er} octobre 2020.

Danielle Caron, OMA
Greffière